

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 06 mars 2019

Le six mars deux-mil-dix-neuf, à vingt heures, Le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Michel CONNAN, Maire de la commune de PEUMERIT-QUINTIN.

Étaient présents : Monsieur Michel CONNAN, Maire

Madame et Messieurs Jean Pierre DECELLE, Nellie GALLAIS et Yvon CADIOU, adjoints au Maire,

Madame et Messieurs Sylvain LE PROVOST, Erwoann BECEL, Sandrine ALMIN et Robert LE MOIGNE, conseillers municipaux ;

Était absent excusé : Messieurs René LERAY (pouvoir à Yvon CADIOU) et Lucien SCOFFHAM.

Était absent : Monsieur Christian GOUEDARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre DECELLE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux présents prennent connaissance du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2019. Aucun membre présent ne soulevant de question, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Appel d'offres travaux d'aménagement du bourg

Monsieur le Maire annonce qu'Agnès BOCHET, architecte en charge du projet d'aménagement du bourg a fait parvenir en mairie le document de consultation des entreprises, suite à la validation définitive du projet lors du dernier conseil municipal. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'en prendre connaissance avant de le valider. Si le Conseil Municipal valide ce document, il demande l'autorisation de procéder à la publicité de l'appel d'offre par voie de presse et dématérialisée dans les meilleurs délais. Il propose également que la commission « appel d'offres », composée de lui-même, René LERAY, Sylvain LE PROVOST et Sandrine ALMIN, membres titulaires et Lucien SCOFFHAM, Erwoann BECEL et Christian GOUEDARD, membres suppléants, soient habilités à attribuer ces marchés aux entreprises les mieux-disantes, suivant analyse des offres. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le dossier de consultation des entreprises présenté, donne délégation à Monsieur le Maire pour faire procéder à la publicité de l'appel d'offres, donne délégation à la commission appel d'offres pour attribuer les marchés aux entreprises les mieux-disantes suivant analyse des offres, dans la limite des estimatifs présentés ce jour.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'ensemble des subventions qui sont parvenues en mairie à ce jour. Après délibération, il est proposé de reconduire automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés. Les autres demandes sont étudiées au cas par cas. Les subventions accordées par la commune pour l'année 2019 sont les suivantes :

Association - organisme	COMMUNE	subvention 2018	demande 2019 reçue	Licenciés/ Adhérents	proposition 2019
ADAPEI	PLERIN	-	X		-
AFM TELETHON	PARIS	-	X		-
Amicale Laïque	MAËL-PESTIVIEN	500,00 €	X	11	500,00 €
ANCIENS ET AMIS DU MAQUIS DE PLESIDY-ST CONNAN-COATMALLOUEN	GRACES	-	X		-
APAPP	TREMARGAT	750,00 €	X		750,00 €
APF (Paralysés)	PLERIN	-	X		-
Bad'Club	ROSTRENEN	-	X	4	Demande renseignements
BLES D'OR	ST NICOLAS DU	20,00 €	X	1	20,00 €

	PELEM				
CIDFF (Droits des Femmes)	ST BRIEUC	20,00 €	X		20,00 €
CINE BREIZH	ROSTRENEN	-	X		-
Club des personnes âgées	PEUMERIT-QUINTIN	160,00 €	X	28	170,00 €
Comice Agricole		127,00 €	X		127,00 €
CYCLO CLUB DU BLAVET	HAUT CORLAY	-	X	2	40,00 €
DYNAMIQUE EMPLOI SERVICE	ROSTRENEN	-	X		-
EAU ET RIVIERES	GUINGAMP	-	X		-
FAMILLES TRAUMATISES CRANIENS	ST BRIEUC	-	X		-
France ADOT 22	TREVOU-TREGUIGNEC	-	X		-
JUDO CLUB PELEMOIS	ST NICOLAS DU PELEM	-	X	1	20,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	TREGUEUX	-	X		-
LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	LORIENT	-	X		-
LEUCEMIE ESPOIR 22	PLEDRAN	-	X		-
OHE PROMETEE	ST BRIEUC	-	X		-
PLB - MUCO	CALLAC	50,00 €	X		50,00 €
POMPIER INTERNATIONAL	TREGUEUX	-	X		-
PONEY CLUB	GLOMEL	-	X	1	20,00 €
PREVENTION ROUTIERE	PLERIN	-	X		-
PROTECTION CIVILE	ST BRIEUC	-	X		-
RESTOS DU CŒUR	SAINT-BRIEUC	50,00 €	X		50,00 €
REVES DE CLOWN	GUIDEL	-	X		-
SCELEROSES EN PLAQUES	BLAGNAC	-	X		-
SECOURS CATHOLIQUE	ST BRIEUC	-	X		-
SOCIETE HIPPIQUE ARGOAT TREGOR	PLELO	20,00 €	X		20,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	ST BRIEUC	-	X		-
UNAFAM	ST BRIEUC	-	X		-
US CALLAC	CALLAC	20,00 €	X	1	20,00 €
US MAEL-CARHAIX	MAEL-CARHAIX	-	X	1	20,00 €
total					1 827,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les sommes inscrites au tableau des subventions 2019 comme ci-dessus ; décide d'inscrire les sommes correspondantes à l'article 65748 du budget primitif 2019.

Questions diverses

Entretien du bourg

Monsieur le Maire annonce que suite au départ de M. MORCEL, employé communal en contrat Emploi d'avenir en décembre, il est nécessaire de réfléchir au déroulement des travaux d'entretien des espaces verts et d'entretien des bâtiments. Le reste à charge de la commune pour ces travaux en 2018 incluant le carburant, les fournitures diverses, les charges salariales et patronales, le salaire... desquels ont été déduits les aides de l'état (50%), est de 7 143,94 €. Renseignements pris sur le nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétences », l'aide de l'état ne dépasserait pas 35 % du coût salarial, auxquels s'ajouteraient des frais de fourniture de matière première (carburants, fleurs,...) et de formation car le dispositif inclus au minimum 70 h

annuelles de formation à la charge de l'employeur. De ce fait, le reste à charge de la commune serait porté à 11 178,88 €. En ce qui concerne les espaces verts, un devis a été demandé à l'entreprise ALLEGRO VIVACES de PONT-MELVEZ. Pour la tonte régulière des espaces verts du bourg et 2 passages annuels au Loc'h, la fourniture et la plantation de 20 jardinières (fleurissement annuel du bourg), le coût total estimé est de 6 435 €. Le Conseil Municipal demande que d'autres devis soient présentés pour l'entretien du bourg par entreprise.

Annulation d'un bail

Monsieur le Maire annonce que récemment, une personne s'est présentée en mairie pour l'obtention d'un logement communal. Après étude de son dossier, le logement n°34 au-dessus de la salle polyvalente lui a été accordé à compter du 12 février 2019. Le lundi 4 mars, il a contacté la mairie pour demander l'annulation du bail pour cause de difficultés financières. Il n'a pas du tout occupé ce logement. Un état des lieux de sortie a été réalisé le matin même, conforme à l'état des lieux d'entrée. Un titre de 250,43 € pour le dépôt de garantie et un titre de 160,99 € pour le pro-rata du temps d'occupation du logement en février ont été émis. Le Conseil Municipal, souhaite annuler le titre correspondant à la caution et de faire procéder à l'encaissement du titre correspondant au loyer de février le logement n'ayant pas pu être présenté à d'autres candidats locataires pendant ce temps.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Michel CONNAN

*Compte-rendu affiché en mairie de
PEUMERIT-QUINTIN,
le 07 mars 2019*

